

La picto

en Nouvelle Aquitaine

9ÈME ÉDITION



20
07
25

DIMANCHE 20 JUILLET 2025



LA PICTO'
EN NOUVELLE AQUITAINE



ÉVÉNEMENT DU CALENDRIER
INTERNATIONAL



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Vienne



GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Siège social :

3 Rue de l'Ancienne Poste
86360, Chasseneuil du Poitou



Contacts :

Tel : +33 (0)5 49 37 33 37
poitoucharentesanimation@orange.fr



@tpc_nouvelleaquitaine



@TPC_NvleAQ



@TPC en Nouvelle-Aquitaine



letpc.fr

PALMARES

2016	/ Greta RICHOUD	/ FRA	/ Poitou-Charentes Futuroscope 86
2017	/ Anabelle DREVILLE	/ FRA	/ FDJ Nouvelle-Aquitaine Futuroscope
2018	/ Lauren KITCHEN	/ AUS	/ FDJ Nouvelle-Aquitaine Futuroscope
2019	/ Gladys VERHULST	/ FRA	/ Charente-Maritime Women Cycling
2021	/ Marta LACH	/ POL	/ Ceratizit Wnt Pro Cycling Team
2022	/ Marie LE NET	/ FRA	/ FDJ Nouvelle-Aquitaine Futuroscope
2023	/ Gladys VERHULST	/ FRA	/ FDJ - SUEZ
2024	/ Sheyla GUTIERREZ RUIZ	/ ESP	/ Movistar Team Women

PARTENAIRES



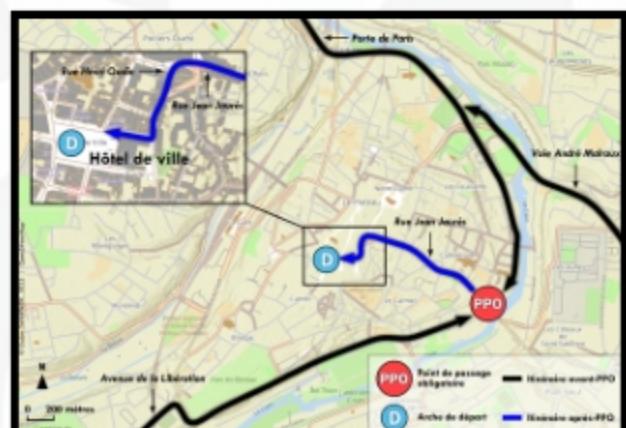
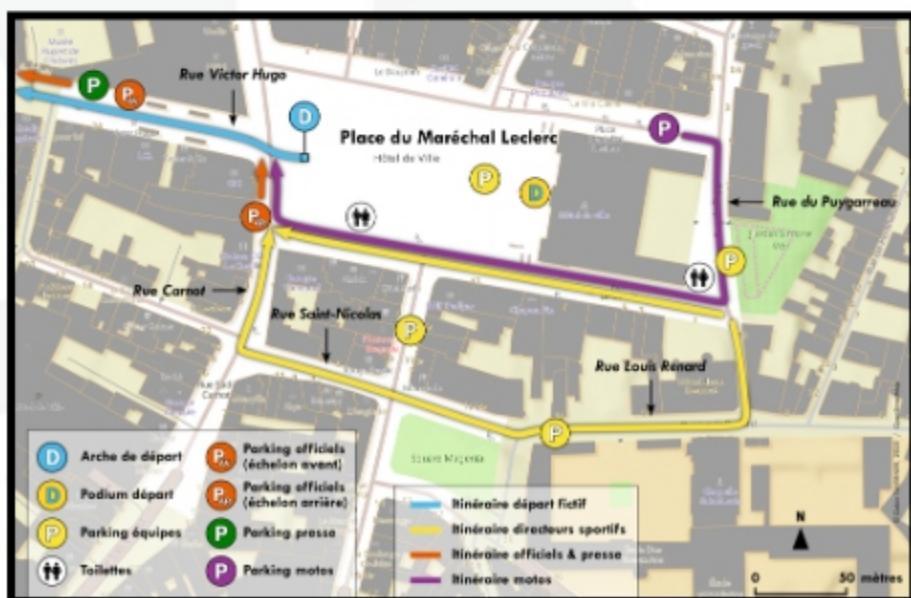
LISTE DES OFFICIELS

Président Nicolas Rougeon (06 82 32 55 53)	Assistance radios & dépannage neutre L'ECHAPPEE
Directrice de course Emmanuelle Merlot (06 82 45 08 75)	Photo Finish et Classements MATSPORT
Responsable sécurité Yaurick LAIR (06 27 41 47 66)	<u>Jury des commissaires</u>
Secrétaire Général Denis NIVET (06 89 14 26 14)	Président du jury Jordi MARTINEZ BOADAS
Trésorier Général Philippe TURBAULT (06 07 53 81 82)	Commissaires Alexandre NOUHAUD Séverine JAMAIN
Responsables des sites Alain NATUREL (06 64 48 81 50)	Juge à l'arrivée Sophie LAVAUD
Médecin Dr Jean-François BARON	Commissaires Motos Emmanuel LEGROS Olivier ROUSSEAU
Radio Tour Aurélie SIMONNET	

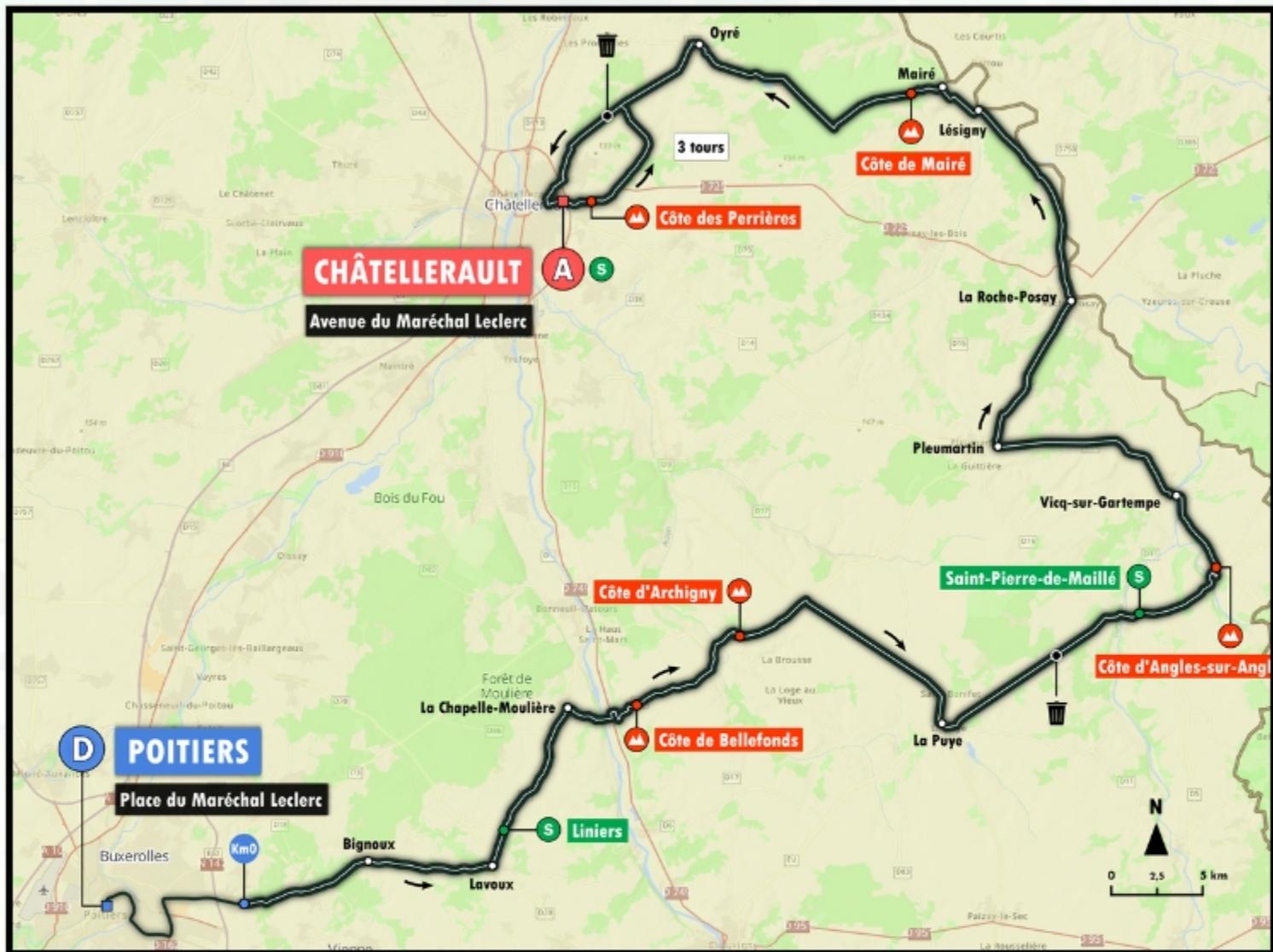
LISTE DES HOPITAUX

CHU de Poitiers : 05 49 44 44 44 / CHU Châtellerault : 05 49 02 90 90

PLANS ET ACCES DÉPART

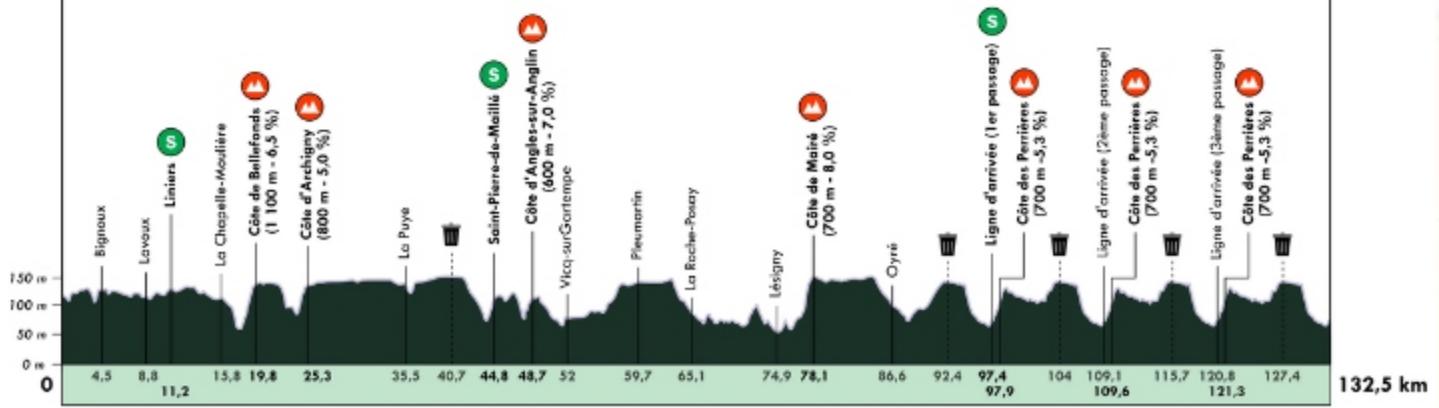


CIRCUIT 2025

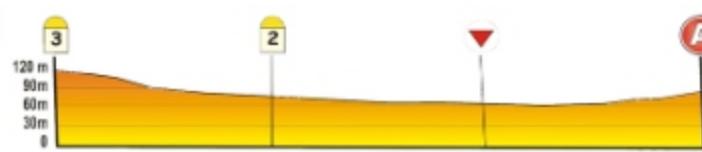


D POITIERS

Place du Maréchal Leclerc

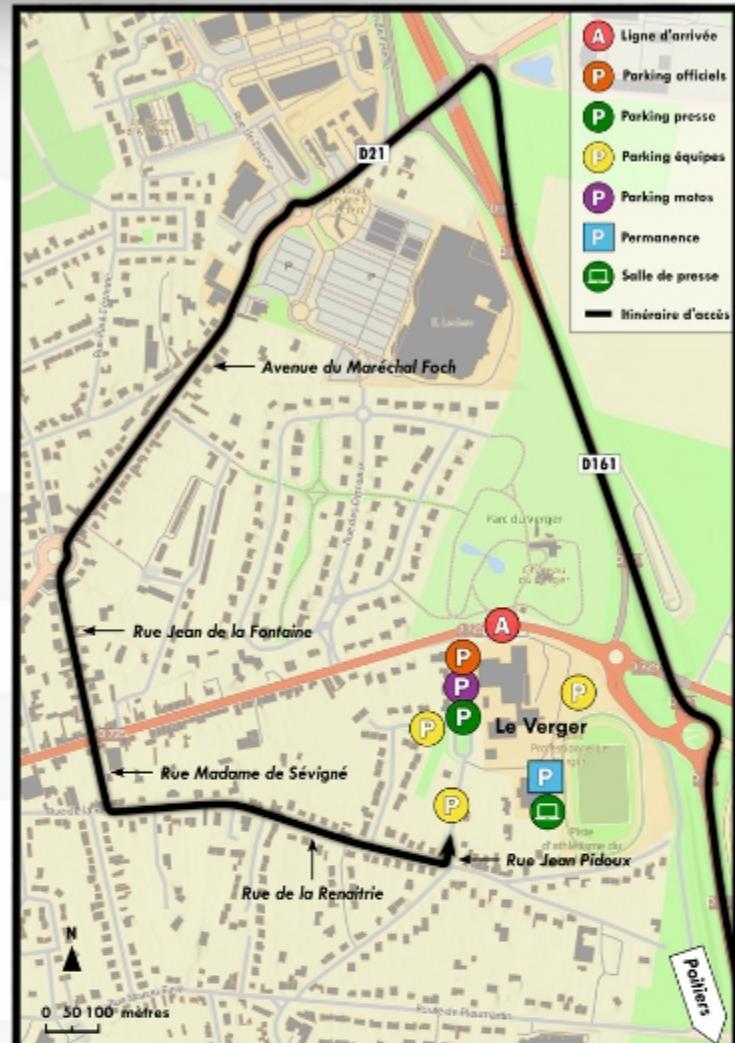


PROFIL 3 DERNIERS KM

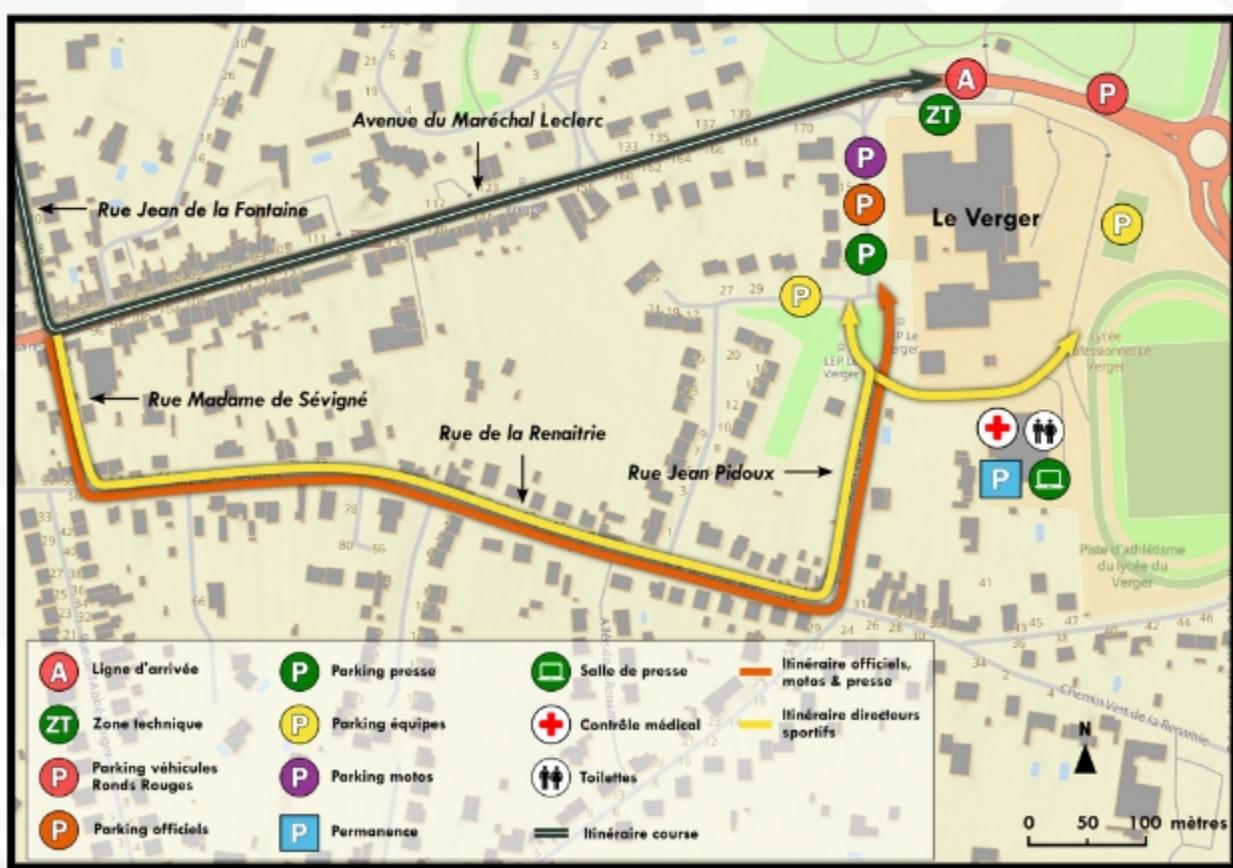


Km à parcourir	Km parcourus	L'ITINERAIRE		Horaires
	7,0	<i>POITIERS: Départ fictif : Place du Maréchal Leclerc (devant l'Hôtel de Ville)</i>		12h50
132,5	0,0	<i>Départ Réel : Au panneau Sortie de Poitiers - D6</i>		13h05
128	4,5	BIGNOUX - D139		13h11
123,7	8,8	LAVOUX - D1		13h18
121,3	11,2	LINIERS		13h21
121,3	11,2	Au niveau du panneau d'entrée "LINIERS"	SI	13h21
116,7	15,8	LA CHAPELLE MOULIERE -D86 -D749 - D86		13h28
113,9	18,6	BELLEFONDS		13h32
112,7	19,8	MG - D17-D3	▲	13h34
107,2	25,3	ARCHIGNY		13h42
107,2	25,3	MG - D9	▲	13h42
102,5	30	La ligne Acadienne		13h50
97	35,5	LA PUYE - D2		13h58
89	43,5	SAINT PIERRE DE MAILLE		14h10
87,7	44,8	Au niveau de l'Avenue de l'Europe	SI	14h12
85,1	47,4	ANGLES SUR L'ANGLIN		14h16
83,8	48,7	MG - D5	▲	14h18
80,5	52	VICQ SUR GARTEMPE - D5 - D14		14h23
72,8	59,7	PLEUMARTIN - D14 - D3		14h34
67,4	65,1	LA ROCHE POSAY - D3 - D725 - D5		14h42
68,2	64,3	Le Rivaud		14h47
57,6	74,9	LESIGNY SUR CREUSE		14h57
55,7	76,8	MAIRE		15h00
54,4	78,1	MG - D75	▲	15h02
45,9	86,6	OYRE - D21		15h14
40,6	91,9	Entrée sur Circuit		15h22
40,1	92,4	Zone délestage	↑	15h23
37,2	95,3	Antoigne - D21		15h27
36,8	95,7	CHATELLERAULT		15h28
35,1	97,4	<i>1er passage sur la ligne d'arrivée</i>	SI	15h31
34,8	97,7	CHATELLERAULT - D725		15h31
34,6	97,9	MG 800 m à 5% moyenne – max 7% - VC23 - D21	▲	15h31
28,5	104	Zone délestage	↑	15h41
25,8	106,7	Antoigne - D21		15h45
25,1	107,4	CHATELLERAULT		15h46
23,4	109,1	<i>2ème passage sur la ligne d'arrivée</i>		15h48
23,1	109,4	CHATELLERAULT		15h49
22,9	109,6	MG 800 m à 5% moyenne – maxi 7%	▲	15h49
16,8	115,7	Zone délestage	↑	15h58
14,1	118,4	Antoigne		16h02
13,4	119,1	CHATELLERAULT		16h03
11,7	120,8	<i>3ème passage sur la ligne d'arrivée</i>		16h06
11,4	121,1	CHATELLERAULT		16h06
11,2	121,3	MG 800 m à 5% moyenne – maxi 7%	▲	16h06
5,1	127,4	Zone délestage	↑	16h16
2,4	130,1	Antoigne		16h20
1,7	130,8	CHATELLERAULT		16h21
0,0	132,5	<i>Arrivée (4ème passage)</i>		16h23

ACCES ARRIVÉE



PLAN ARRIVÉE



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1. Organisation

L'épreuve « LA PICTO EN NOUVELLE-AQUITAINE » est organisée par Poitou-Charentes Animation sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le dimanche 20 juillet 2025 avec départ à POITIERS (86) et arrivé à CHATELLERAULT (86).

La présidence de Poitou Charentes Animation est assurée par :

Nicolas ROUGEON :
Tél. 06.72.45.48.40
poitoucharentesanimation@orange.fr
"secrétaire"

La direction de l'épreuve est assurée par
Emmanuelle MERLOT
Tél. 06.82.45.08.75

Le responsable sécurité est :
Yannick LAIR
Tél. 06.27.41.47.66
yannick.lair@orange.fr

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour WE classe 1,1 et compte pour la Coupe de France Elite FDJ.
Elle se déroule sur une distance totale de 132,5 km dont 97,4 km en ligne auxquels s'ajoutent 3 tours d'un circuit de 11,7 kms.

Conformément au règlement UCI 2.10.017, le barème des points attribués pour le classement mondial UCI WE individuel est le suivant : 125 – 85 – 70 – 60 – 50 – 40 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 – 5 – 5 – 5 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 – 3 aux 25 premières classées.

Article 3. Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI Women's WorldTeams (min 1 – max 7) – UCI Women's ProTeams – continentales femme UCI – équipes professionnelles cyclo-cross UCI – équipes nationales – équipes régionales et de club, Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, le nombre de coureuses par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tient, le dimanche 20 juillet 2025 à partir de 8h30 :
Hôtel de Ville – Place du Maréchal Leclerc – 86000 POITIERS

La confirmation des partants et le retrait des dossards s'effectuent à la permanence de 8h30 à 10h30.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 12.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Jury, est fixée à 10h45 dans les locaux de la permanence.

Le briefing sécurité course se déroulera, sur le même site, après la réunion des directeurs sportifs. La permanence à l'arrivée se tient le dimanche 20 juillet 2025 à partir de 15h :

Gymnase du Verger – Rue Jean Pidoux – 86100 Châtellerault

Article 5. Présentation des Equipes - Signature de la feuille de départ

La présentation des équipes et la signature de la feuille de départ auront lieu place du Maréchal Leclerc à Poitiers de 11h15 à 12h35 et selon un ordre défini au préalable par l'organisateur.

Article 6. Radio-tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157,5750 MHz

Article 7. Assistance technique en course

L'assistance technique en course est assurée comme suit :

• Article 7.1 – Véhicules assistance équipes

Il est admis 1 seul véhicule d'assistance par équipe circulant sur la base de l'article 2.3.017 du règlement UCI.

• ARTICLE 7.2 – Véhicules assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré au moyen de deux voitures fournis par l'organisation.

Article 8. Ravitaillement – COLLECTE des Déchets

• Article 8.1 – Ravitaillement

Le ravitaillement s'effectue sur la base des informations transmises par le Jury lors de la réunion des directeurs sportifs.

• Article 8.2 – Collecte des Déchets

Une zone matérialisée de collecte des déchets est située au km 40,7 sur la D 2, avant l'entrée de Saint Pierre de Maillé, sur une distance de 300 mètres.

Une seconde zone matérialisée de collecte des déchets est située sur le circuit final, aux kms 92,4, 104,0, 115,7 et 127,4 sur une distance de 300 mètres.

Article 9. Délais d'arrivée

Toute compétitrice, arrivant dans un délai dépassant 8% du temps de la première, n'est plus retenue dans le classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury, en consultation avec l'organisateur.

Article 10. Prix course

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 3.640 € répartis entre les 20 meilleures coureuses du classement officiel selon le barème suivant :

560€ – 485€ – 400€ – 250€ – 220€ – 205€ – 195€ – 175€ – 160€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€ – 90€.

Article 11. Prix annexes

Classement grimpeur :

Le classement grimpeur se dispute aux kms : 19,8 – 25,3 – 48,7 – 78,1 – 97,9 – 109,6 – 121,3. Il est attribué : 5 points à la 1^{ère}, 3 points à la 2^{ème} et 1 point à la 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont déportagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée. Dotation : 200€ à la 1^{ère} – 100€ à la 2^{ème} – 50€ à la 3^{ème}.

Pour y prétendre, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve.

Classement sprint :

Le classement sprint se dispute aux kms : 11,2 – 44,8 – 97,4. Il est attribué : 5 points à la 1^{ère}, 3 points à la 2^{ème} et 1 point à la 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont déportagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée. Pour y prétendre, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve.

Classement sans dotation.

Classement / équipe :

La somme de 200€ récompensera la meilleure équipe au classement officiel de l'épreuve.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleures temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont déportagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont déportagées par la place de leur meilleur coureur.

Les prix annexes seront versés par le canal fédéral.

Article 12. Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de loi de la France.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de la permanence Gymnase du Verger – Rue Jean Pidoux – 86100 Châtellerault

Article 13. Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve
- La lauréate du classement grimpeur
- La meilleure équipe de l'épreuve
- La leader de la Coupe de France Elite FDJ

Elles se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Article 14. Développement durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants [coureuses, directeurs sportifs, accompagnateurs] l'engagement qu'elle a pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve.

Article 15. Pénalités

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

POITOU-CHARENTES ANIMATION

AMBASSADEUR DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ EN 2025

LA MOBILITE DOUCE ET ACTIVE

Qui mieux que le sport cycliste peut promouvoir la mobilité douce et active (marche, vélo, roller, etc...) ?

Ces dernières sont les seules qui, mues par l'énergie humaine, ne consomment pas la moindre goutte de carburant et donc n'ont aucun impact négatif sur le climat.

Au sein du Poitou-Charentes Animation, nous pensons participer à la promotion de l'utilisation du vélo pour les courts déplacement du quotidien.

C'est l'un des objectifs de notre action Eco-Responsable.

Se remettre en selle, apprendre à réparer son vélo, tester de nouvelles mobilités douces et éco-responsables, découvrir toutes les disciplines liées au cyclisme sont les objectifs de nombreuses initiatives publiques et privées.

Au sein du Poitou-Charentes Animation, nous soutenons toutes ces initiatives et encourageons les villes qui s'y engagent.

Avec tous ses partenaires, Poitou-Charentes Animation fait au mieux, chaque année, pour que ...

... « à vélo, la planète respire »

